



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1850

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1850**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès 1931, la commune de La Tour de Salvagny a participé à la création du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) pour le service d'alimentation en eau potable, consciente de l'intérêt évident d'une coopération entre communes voisines en matière de gestion de l'eau.

En 1966, l'impact de la création légale de la Communauté urbaine de Lyon, comptant La Tour de Salvagny parmi ses communes membres d'origine, a eu pour effet, depuis cette date, l'implication d'élus communautaires aux côtés des élus Tourellois.

Aujourd'hui, l'extension du périmètre de la Communauté urbaine vers une 58^e commune, Lissieu, prévue au 1^{er} janvier 2011, a nécessité une réflexion globale sur les relations, notamment juridiques, existant entre la Communauté urbaine de Lyon et plusieurs syndicats intercommunaux ou mixtes.

Dans un souci de rigueur juridique, de cohérence et d'homogénéité entre toutes les communes membres de la Communauté urbaine, La Tour de Salvagny et la Communauté urbaine ont souhaité se retirer du SIEVA et ont saisi officiellement le Président de ce Syndicat.

Plusieurs rencontres ont permis de déterminer les modalités de sortie, calquées sur celles prévues pour la commune de Lissieu.

Au titre des conditions financières et patrimoniales de retrait du syndicat, les biens, constitués principalement des canalisations de distribution d'eau potable et des branchements seront transférés à la Communauté urbaine.

Un procès-verbal de transfert, auquel sont annexés les documents et plans établis contradictoirement par les trois parties, doit être approuvé et signé par le SIEVA, La Tour de Salvagny et la Communauté urbaine de Lyon. Conformément à la réglementation, ce transfert s'accompagne d'une prise en charge d'une quote-part des remboursements d'emprunts contractés par le SIEVA et ayant financé ces biens, laquelle fera l'objet d'une convention particulière établie après la clôture de l'exercice budgétaire 2010.

Afin d'assurer la pérennité du service public d'alimentation en eau potable de la commune de La Tour de Salvagny, une convention d'exploitation du service établie avec le SIEVA fait l'objet d'une délibération séparée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le procès verbal de transfert des biens entre le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues et la Communauté urbaine de Lyon, au titre de la commune de La Tour de Salvagny.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.